



LOI TRAVAIL

Retrait des ordonnances « Macron » contre le Code du Travail !

En 2016, c'est pour le retrait puis l'abrogation de la loi El Khomri que nous avons combattu

En 2017, nous exigeons le retrait des ordonnances « Macron »

Communiqué du SNUDI FO 13

Le SNUDI-FO 13 a pris connaissance du contenu des ordonnances Macron sur le code du travail. Il approuve la décision de la confédération FO de voter contre les ordonnances.

En effet, s'appuyant sur la loi El Khomri que nous avons combattue, les ordonnances Macron cherchent aujourd'hui à aller jusqu'au bout des exigences patronales de baisse du coût du travail et de destruction des garanties collectives des salariés.

Les ordonnances Macron c'est :

- L'inversion de la hiérarchie des normes introduite par la loi El Khomri est étendue. L'accord de branche pourrait déroger à la loi sur les CDD, l'intérim ou les contrats de chantier : un encouragement pour précariser et flexibiliser tous azimuts. Entreprise par entreprise, des accords moins favorables que la loi ou l'accord de branche seraient possibles sur les primes, sur les congés...

- Les CHS CT et toutes les instances représentatives du personnel sont supprimées et fusionnées pour affaiblir les organisations syndicales, remettre en cause leur liberté de négocier et de revendiquer dans l'objectif de les transformer en « associés » des décisions des employeurs.

- La possibilité de négocier des accords dans les entreprises de moins de 50 salariés avec des élus non-syndiqués est une attaque directe contre les confédérations syndicales.

**En 2016, c'est pour le retrait puis l'abrogation de la loi El Khomri que nous avons combattu.
En 2017, nous exigeons le retrait des ordonnances Macron !**

Avec la FNEC-FP-FO, le SNUDI-FO 13 considère que les ordonnances qui pulvérisent le code du travail et les acquis collectifs sont une attaque contre tous les salariés, du privé et du public. Elles forment un tout avec les mesures d'austérité et de destruction décidées en plein été par le gouvernement : attaques contre la sécurité sociale, gel du point d'indice (pour la 8ème année consécutive) dans la Fonction publique et sa différenciation entre les 3 versants, la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires et de 166 000 contrats aidés...

C'est avec la même méthode que le ministre de l'Éducation Nationale renforce la territorialisation de l'école et l'autonomie des établissements dans tous les domaines contre les garanties statutaires des personnels de toutes les catégories. Il s'agit de détruire les garanties collectives et statutaires pour les remplacer par l'arbitraire local et l'individualisation.

Le SNUDI-FO 13 considère qu'il faut tout mettre en œuvre pour mettre en échec les ordonnances. Il estime indispensable de créer les conditions d'une action unie du secteur public et des secteurs du privé pour arracher le retrait des ordonnances.

L'expérience a démontré que ce n'est pas par des journées d'action « saute-mouton » que les salariés feront reculer le gouvernement.

Dès lors, notre syndicat estime qu'il faut préparer la grève unie jusqu'au retrait.